

n° 5

Juillet
2011

BOURGESPLUS Magazine

Le magazine de la Communauté d'agglomération Bourges Plus > www.bourgesplus.fr

dossier : HABITAT



L'HABITAT,
L'AGGLO ET VOUS !



Archéologie

Fouilles aux abords
de l'autoroute

Économie

Une nouvelle usine
de production

Travaux

L'Avenue des Prés le Roi


**BOURGES
PLUS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO

Rendez-vous sur
www.bourgesplus.fr



BERRY-BOUY

Sam 24 & dim 25 septembre

JARDINS PASSION - Mairie de Berry-Bouy

ANNOIX

Plus d'infos : mairie 02 48 59 50 00

Dimanche 14 août
EPREUVE SPORTIVE
Vélo-club

Samedi 15 octobre
SOIRÉE DANSANTE
Côte d'Ivoire - Arc-en-ciel

ARCAY

Plus d'infos : mairie 02 48 25 31 77

BERRY-BOUY

Plus d'infos : mairie 02 48 26 82 23

Dimanche 10 juillet
DÉCOUVERTES ARTISTIQUES
DE BERRY-BOUY, BROCANTE

Judi 1^{er}, 15 et 29 septembre,
13 octobre
RÉUNIONS DU CLUB LES FILS
D'ARGENT

Samedi 10 septembre
LES JARDICURIALES
Cours d'écussonnage des Rosiers

Judi 29 septembre
TENNIS
Championnat par équipe,
Club Berry-Bouy (TCBB)

Samedi 8 octobre
LES JARDICURIALES
Sortie champignons en forêt
d'Allogny

BOURGES

Plus d'infos : mairie 02 48 57 80 00

Mai à septembre
PARCOURS/SPECTACLE DES
NUITS LUMIÈRES

18 juin au 18 septembre
EXPOSITION PHOTO
À CIEL OUVERT
"Les jeunes vus par les
Berruyers", grilles du jardin de
l'Archevêché

21 juin au 21 septembre
FESTIVAL "UN ÉTÉ À BOURGES"

Juillet/Aout
EXPOSITION PHOTO
DANS LES QUARTIERS
"Bourges se renouvelle" sur
le Projet de Renouveau
Urbain

Sam 17 et dim 18 septembre
JOURNÉES DU PATRIMOINE

Dimanche 25 septembre
FÊTE DES ASSOCIATIONS

Vendredi 30 septembre
15^e DÉFI INTERENTREPRISES

Jeu 1^{er} et ven 2 septembre
FESTIVAL DE BD BULLEBERRY



FEUX D'ARTIFICES

- ANNOIX **Mercredi 13 juillet**
Et bal populaire Annoix-Fêtes et Culture
- BOURGES **Mercredi 13 et jeudi 14 juillet**
Bals et feux d'artifices
- LA CHAPELLE ST-URSIN **Mercredi 13 juillet**
Et bal populaire
- MARMAGNE **Mercredi 13 juillet**
Retraite aux flambeaux à 21h45, bal
- MORTHOMIERS **Mercredi 13 juillet**
Et bal animé par Contrejour, restauration
- PLAIMPEDS-GIVAUDINS **Mercredi 13 juillet**
Avec retraite aux flambeaux
- ST-GERMAIN DU PUY **Mercredi 13 juillet**
Spectacle pyromélodique et bal populaire
- TROUY **Mercredi 13 juillet**
Et bal de la municipalité

Judi 6 octobre
PARIS-GIEN-BOURGES
Course cycliste

Du 6 au 9 octobre
7^e FESTIVAL INTERNATIONAL
DU FILM ECOLOGIQUE

LA CHAPELLE SAINT-URSIN
Plus d'infos : mairie 02 48 23 21 00

Judi 14 juillet
INCROYABLE PIQUE-NIQUE

Samedi 10 septembre
FORUM DES ASSOCIATIONS

Sam 1^{er} et dim 2 octobre
FÊTE DES VENDANGES

LE SUBDRAY

Plus d'infos : mairie 02 48 55 26 04

Judi 14 juillet
COMMÉMORATION,
VIN D'HONNEUR
Par la Municipalité M.D.C.

Vendredi 26 août
CONCERT DE MUSIQUE
CLASSIQUE
Par l'Office Municipal, Eglise

MARMAGNE

Plus d'infos : mairie 02 48 26 84 01

Samedi 17 septembre
BROCANTE, FÊTE, EXPOSITION

Sam 1^{er} et dim 2 octobre
FESTIVAL DE MUSIQUE
MARMAGNE À L'OUEST

MORTHOMIERS

Plus d'infos : mairie 02 48 55 26 24

Dimanche 4 septembre
RANDONNÉE CLUB DES ROCHES
A partir de 7h30. Inscription au
Club House de la salle des fêtes

Samedi 17 septembre
MÉCHOUI
Organisé par la Municipalité

PLAIMPEDS-GIVAUDINS
Plus d'infos : mairie 02 48 50 88 60

Samedi 9 juillet, 20h30
THÉÂTRE "LES BRUMES DE
MANCHESTER"
De Frédéric Dard - Cie Maléluka

Dimanche 10 juillet
PÉTANQUE DOUBLETTE
SENIOR

Mercredi 13 juillet
DÉBUT DES VISITES COMMENTÉES
DE L'ABBATIALE

Samedi 3 septembre
BAL "SAUTIVET"
Organisée par La Givaudine,
salle des fêtes

Sam 17 et dim 18 septembre
JOURNÉES EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE
Visite de l'abbatiale

Sam 17 et dim 18 septembre
EXPOSITION
Organisée par le comité
"Plaimpied d'hier et
d'aujourd'hui", salle des fêtes

SAINT-DOULCHARD

Plus d'infos : mairie 02 48 23 52 52

Sam 3 et dim 4 septembre
SALON D'ANTIQUITÉS
Organisé par SNC Animations
du Centre, Centre Socio Culturel

Dimanche 4 septembre
EXPOSITION-PROMENADE
"LES CHAISES ROUGES"
Organisée par l'As. Phideas,
parc du Domaine de Varye

Dimanche 4 septembre
CONCERT DE GUITARE
ÉLECTRIQUE
Par Antoine Bioss, théâtre de
verdure du Domaine de Varye

Du 17 au 25 septembre
EXPOSITION DE PEINTURES
CONTEMPORAINES
De M. Roilette, D. Jolivet,
C. Lachassagne, et M. Giet
au Château de Varye

Du 1^{er} au 9 octobre
EXPOSITION DE PEINTURES
ET DE CÉRAMIQUES
De M. Blondet et M. Crulis au
Château de Varye

Dimanche 2 octobre
BROCANTE
Organisée par l'association
Scherzo, place du 8 mai

Sam 8 et dim 9 octobre
EXPOSITION DE CARTES
ET GUIDES MICHELIN
Centre Socio Culturel

SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Plus d'infos : mairie 02 48 30 84 18

Judi 14 juillet, 11h45
CÉRÉMONIE
Monument au Morts,
place de la mairie

Lundi 15 août
CÉRÉMONIE
En l'honneur du commandant
Maxime, résistant

Dimanche 28 août
FÊTE DES MARAÎCHERS
Plan d'eau de la Sablette et salle
Simone Signoret

SAINT-JUST

Plus d'infos : mairie 02 48 25 62 11

SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS

Plus d'infos : mairie 02 48 69 35 74

Dimanche 9 octobre
BROCANTE
Organisée par le Foyer Rural

Dimanche 16 octobre
BOURSE AUX VÊTEMENTS
Organisée par l'association
Jumeaux et plus du 18

TROUY

Plus d'infos : mairie 02 48 64 78 18

Toutes ces manifestations ont lieu à l'espace J-Marie Truchot.

Dim 10 et lun 11 juillet
FÊTE DES FLOTS
Par Trouy Temps Libre

Dimanche 18 septembre
THÉ DANSANT
Espoir Trucidien

Samedi 24 septembre
TOURNOI DE YU.GI.OH
De l'Y.D.A.

Dimanche 25 septembre
THÉ DANSANT
Comité des Fêtes de Trouy

Samedi 1^{er} octobre
BOURSE AUX VÊTEMENTS
Groupement de parents d'élèves

Dimanche 2 octobre
THÉ DANSANT
JE DONNE TU VIS

Samedi 8 octobre
RIFLES E.S. TROUY

Dimanche 9 octobre
THÉ DANSANT TROUY COMICE

Samedi 15 octobre
RIFLES TROUY TEMPS LIBRE

Dimanche 16 octobre
THÉ DANSANT
Comité du Personnel Communal



SOMMAIRE



02 LES RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO
Les manifestations à ne pas manquer !

04 C'EST D'ACTU !
News, événements, actualité
des communes...

06 L'AGGLO EN MARCHÉ
Compétence Incendie/Secours - Archéologie
Parc Esprit 1 - Implantation de la société
Recticel - La taxe d'Habitation

09 DOSSIER : HABITAT
L'Habitat, l'Agglo et Vous !

14 ECONOMIE & TRAVAUX
Avenue de la Prospective
Avenue des Prés le Roi

15 L'AGGLO UTILE

 **BOURGESPLUS** Magazine

Édité par la Communauté d'agglomération Bourges Plus > www.bourgesplus.fr

23-31, Boulevard Foch - BP 500 - 18023 Bourges cedex - Tél. : 02 48 48 58 58
Fax : 02 48 48 58 60 - Directeur de la Publication : Alain TANTON - Rédacteur en
Chef : Dominique BERTIN - N° ISSN : 1763-9476 - Dépôt légal : à parution - Conception
maquette et réalisation : Kéops Concept - Impression : Touraine Rotos Vincent -
Diffusion : Adrexo (45 000 exemplaires) / Crédits photos : Bourges Plus, Ville de Bourges,
Andi Berger - Richard Pigott - Fotolia V - Morad Hegui - Yuri Arcurs - photoManiac -
Marco Desscouleurs - fotogestoerber / Fotolia, Lee Pettet - Jakub
Niezabitowski - mihaicalin / iStock
**Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label
Imprim'vert.**

 **IMPRIM'VERT®**



PROMOUVOIR
LA GESTION DURABLE
DE LA FORÊT

ÉDITO



L'habitat au cœur de nos préoccupations

L'une des compétences majeures de la Communauté d'agglomération concerne l'habitat. Pourquoi ?

Parce que Bourges Plus met en œuvre plusieurs dispositifs et services pour intervenir dans un domaine qui touche directement à la vie quotidienne des habitants.

Votre Agglomération intervient pour le logement social, pour le logement privé grâce à de nombreuses aides, et également en matière de politique foncière. Ce dernier point est un élément stratégique indispensable de la politique de l'habitat dans laquelle Bourges Plus entend jouer tout son rôle.

Les diverses missions et actions de Bourges Plus concernant l'habitat nous permettent ainsi de bâtir l'avenir de notre territoire, d'assurer la qualité de vie de ses habitants et de garantir l'attractivité et la solidarité de notre bassin de vie.

Tout autre domaine : la fiscalité locale. La réforme des collectivités territoriales menée par l'Etat a, depuis le 1^{er} janvier 2011, changé l'attribution de la taxe d'habitation entre les différents échelons territoriaux. Désormais votre Agglomération percevra en lieu et place du Département du Cher cette taxe. J'ai souhaité accompagner ce changement "technique" par la mise en place d'un nouveau système d'abattement homogène sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération pour ne pas créer de disparités entre les habitants des différentes communes.

Enfin, ces dernières semaines, plusieurs bonnes nouvelles sont intervenues en matière économique. Tout d'abord, le parc d'activité Esprit 1, situé le long de la route de la Charité, est désormais rempli.

Par ailleurs, deux nouvelles sociétés, l'une Belge et l'autre Chinoise, ont annoncé leur décision d'implanter des usines de production sur l'Agglomération, permettant à court terme de créer près de 100 emplois.

Notre politique de développement économique produit ses effets, le processus est long mais chaque jour qui passe confirme notre ambition : dynamiser notre Agglomération !

Bonne lecture, et quelles que soient vos activités, je vous souhaite de passer un bon été !

Alain TANTON

Président de Bourges Plus
1^{er} Maire-adjoint de Bourges

Toute l'actualité de vos communes

ARCAÏ

Transport à la demande

Depuis le 6 juillet 2011, le réseau AggloBus propose un service de transport à la demande entre Arçay et Bourges les mercredis et samedis après-midi. Pour réserver, il suffit d'appeler AggloBus au 02 48 50 82 82 au plus tard la veille du trajet avant 17h et de préciser la date du trajet ainsi que l'arrêt d'origine et l'arrêt de destination. Les tarifs sont identiques à ceux du bus.



BERRY-BOUY

"Jardins Passion" : le rendez-vous des amoureux des plantes

Cette année Berry-Bouy donne à nouveau rendez-vous aux amoureux des plantes : nouvelle édition de Jardins Passion qui se tiendra le samedi 24 et le dimanche 25 septembre prochain. Une quarantaine d'exposants venant des 4 coins de la France seront présents. Conférences, expositions et animations autour des "érables".

Pour plus d'informations, contacter la mairie de Berry-Bouy au 02 48 26 82 23.

BOURGES

Les Nuits Lumière

Guidé par le bleu des lanternes, chacun peut flâner à son rythme et s'attarder sur les petits

détails qui, de porches en façades, dévoilent toute la richesse architecturale de la ville ancienne. Parcours-spectacle libre et gratuit d'environ 1h30. Départ rue des Hémerettes à la tombée de la nuit, à côté du jardin de l'Archevêché et de la Cathédrale.

Festival "Un été à Bourges"



Du 21 juin au 21 septembre la Ville de Bourges vous propose chaque jour un spectacle dans un lieu différent : 3 mois de programmation, plus de 120 concerts et animations et plus de 1 000 musiciens. Métissage savant d'une programmation inspirée des musiques et voix du monde, de rendez-vous populaires, de décors tantôt intimistes, tantôt historiques et souvent atypiques, ce festival enchante depuis 15 ans, plus de 30 000 spectateurs chaque année.

Renseignements :
Agence Culturelle 02 48 24 93 32
www.ville-bourges.fr - Facebook

LA CHAPELLE SAINT-UR SIN

Tour du canton en VTT !



Dans le cadre de sa 22^e semaine municipale (une trentaine d'animations, de visites, d'inaugurations, de spectacles, de débats en huit jours), la commune de La Chapelle-Saint-Ursin a organisé le 1^{er} tour du canton de Saint-Doulchard en VTT.

Cette initiative a connu un très grand succès - environ 500 participants - grâce à un temps particulièrement estival et à l'état impeccable de tous les chemins parcourus sur les communes de La Chapelle, Bourges, Saint-Doulchard, Berry-Bouy, Marmagne, Morthomiers et Le Subdray. La 2^e édition est déjà programmée au dimanche 3 juin 2012.

MARMAGNE

Ouverture imminente de la crèche



Après dix mois de travaux et sans difficultés majeures, le Bâtiment Basse Consommation (BBC) qui abritera notre crèche Les Petits Marmignons est désormais achevé. Mais avant que nous puissions accueillir nos premiers petits pensionnaires, il reste encore quelques étapes à franchir : la rénovation complète de l'impasse du Tennis, l'enfouissement des Points d'Apports Volontaires au début de l'impasse, la commande du mobilier et des jeux permettant

d'accueillir dignement les petits Marmagnais ... Ce nouveau lieu de vie pour les plus jeunes d'entre nous ouvrira ses portes début septembre. Une excellente nouvelle pour tous les jeunes parents de la Commune !

MORTHOMIERS

Un nouveau lotissement en projet



Afin de promouvoir l'équilibre et l'expansion raisonnée de la commune, le Conseil municipal de Morthomiers a décidé de créer un lotissement composé d'une trentaine de lots sur le terrain dit

"Le Champ de la Catherine", situé en bordure d'un espace boisé classé répertorié en zone "Natura 2000".

La superficie des parcelles serait de 600 à 2 000 m². Afin de préserver une circulation fluide sur le territoire communal, la sortie de ce lotissement sera réalisée sur la RD 135. Cette réalisation constituera la première brique de l'urbanisation future de Morthomiers qui se veut respectueuse d'un environnement naturel verdoyant et aéré.

BOURGES

AGENDA INSTITUTIONNEL

• Prochains bureaux communautaires :

Lundi 4 juillet 18 h
Lundi 12 septembre 18 h
Lundi 10 octobre 18 h

• Prochains conseils communautaires :

Vendredi 7 octobre 18 h

Salle de conférence du Palais d'Auron. Entrée libre.



BOURGES PLUS

Pour le tri des déchets, ayez le réflexe Internet !

Si vous êtes nouvel arrivant ou si vous avez simplement un doute sur les consignes de tri de votre



commune, ayez le réflexe de consulter le site Internet de la Communauté d'agglomération Bourges Plus. Vous y trouverez en effet dans la rubrique "Environnement" toutes les indications se rapportant aux 14 communes de Bourges en matière de tri des déchets.

D'un seul coup d'œil, le tri du verre, des papiers ou des emballages n'aura plus aucun secret pour vous.

Rendez-vous vite sur www.bourgesplus.fr

RELÈVE DES COMPTEURS

- Secteur 2 : Bourges Nord et Centre, début juillet à fin septembre
- Secteur 4 : Bourges Sud, fin septembre à début novembre
- Marmagne : début juillet



POUR MEMOIRE

- ANNOIX : janvier
- ARCAY : janvier
- BERRY-BOUY : la relève n'est pas assurée par les services de Bourges Plus
- BOURGES :
 - Asnières-lès-Bourges : fin février à mi-mars
 - Bourges Nord et Centre : début juillet à fin septembre
 - Bourges Est : début novembre à mi-décembre
 - Bourges Sud : fin septembre à début novembre
 - Bourges Ouest : fin avril à fin juin
- LA CHAPELLE SAINT-URSIN : fin février à mi-mars
- LE SUBDRAY : janvier
- MARMAGNE : début juillet
- MORTHOMIERS : mi-mars
- PLAIMPIED-GIVAUDINS : janvier
- SAINT-DOULCHARD : fin janvier à fin février
- SAINT-GERMAIN DU PUY : fin mars à mi-avril
- SAINT-JUST : janvier
- SAINT-MICHEL de VOLANGIS : mi-avril
- TROUY : janvier

PLAIMPIED-GIVAUDINS

Construction d'un équipement polyvalent sportif et culturel



Les travaux ont commencé fin janvier 2011 et devraient se terminer fin octobre de cette année. D'une surface totale de 383 m², elle se compose d'une salle principale de 175 m², d'un club house de 50 m² ainsi que de vestiaires, sanitaires, office, et locaux de rangement. Les partenaires soutenant ce projet sont : la Région dans le cadre du contrat d'agglomération, le Conseil général (contrat d'opération, l'Etat : DGE, et le SDE Eclairage public.

SAINT-DOULCHARD

Balade à Vélo

Dimanche 3 juillet 2011, randonnées cyclotouristes route et VTT. Quatre circuits route : 35 - 60 - 90 - 120 km. Trois circuits VTT : 30 - 45 - 60 km. Cyclo découverte : départ 9 h 30. Randonnée pédestre : départ 9 h. Accueil à partir de 7 h 30 au Centre Socio Culturel de Saint-Doulchard (près de l'église). Port du casque recommandé - Enfants mineurs accompagnés.

Renseignements Saint-Doulchard
cyclotourisme : 06 71 69 62 12



SAINT-GERMAIN DU PUY

Un projet de "ville espace partagé"

L'objectif : construire avec les habitants la ville de demain. En passant d'une ville routière où tout est pensé pour la voiture, à une ville composée d'espaces urbains partagés, de véritables aires de vie ou chacun, automobiliste, piéton, cycliste, deux roues motorisés, adultes, enfants, respecte l'autre. La cohabitation passe par l'adaptation de la ville à cette nouvelle conception d'une ville partagée. Cela implique en amont une politique de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière de la population et des usagers comme le fait depuis plusieurs années le Centre Communal d'Education Routière auprès des enfants : le premier pédibus du Cher mis en place à Saint-Germain du Puy est

une première déclinaison de ce projet qui veut toucher tous les secteurs de la vie locale.

TROUY

"Ruches" à Trouy



Animal bio-indicateur, l'abeille a un rôle important dans la chaîne de la vie humaine puisqu'elle favorise la pollinisation des plantes. Dans le cadre de ses travaux sur l'élaboration d'un agenda 21 local et de l'objectif stratégique "préservé la biodiversité, protéger les milieux et les ressources", la municipalité de Trouy a décidé d'acquérir deux ruches. Ces deux ruches, installées sur le site des carrières des ateliers sont opérationnelles depuis le 25 mai 2011 avec bon espoir de récolte dès cette année. Cette action s'inscrit également dans un but pédagogique en faveur des enfants des écoles et du centre de loisirs (vie des abeilles, fabrication et dégustation de miel...).

LAHITOLLE

Un nouveau parking sur le Technopôle

Le site de Lahitolle à Bourges poursuit sereinement sa mutation en un Technopôle ambitieux et moderne. Avec la fin de la réalisation d'un nouveau centre d'affaires, la communauté d'Agglomération aménage ce site avec la création d'un nouveau parking public dans le prolongement de la rue Emile Amagat vers Orphéopolis.



Ce nouveau parking devrait pouvoir accueillir près de 130 véhicules. Les travaux ont débuté courant mai et doivent se finir au mois de septembre 2011.

Par la suite, de nouveaux travaux devraient intervenir sur le site de Lahitolle au cours des trois prochaines années : restaurant universitaires, résidences pour étudiants, hôtel d'entreprise, nouvelles voiries et nouveaux aménagements...

BOURGES PLUS,
DE MULTIPLES COMPÉTENCES,
UN SEUL OBJECTIF :
VOTRE SATISFACTION

Rendez-vous sur
www.bourgesplus.fr

ASSAINISSEMENT

Service de l'assainissement

Tél. : 02 48 48 58 51
Fax : 02 48 48 58 61

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.assain@agglo-bourgesplus.fr

EAU

Service de l'eau

Tél. : 02 48 48 58 43
Fax : 02 48 48 58 62

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.eau@agglo-bourgesplus.fr

ENVIRONNEMENT ET TRI SELECTIF

Eplanade de l'Aéroport
3 rue Pierre Latécoère
18000 Bourges

N° Vert 0 800 897 730

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bourges Plus Développement

Eplanade de l'Aéroport
3 rue Pierre Latécoère
18000 Bourges

Tél. : 02 48 67 51 20
Fax : 02 48 67 51 21

contact@bourgesplus-developpement.fr

TRANSPORT

AggloBus

Espace Nation
1 place de la Nation
18000 Bourges

Tél. : 02 48 27 99 99

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h 15 - 13 h 30 à 18 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 15 - 14 h à 18 h 30

www.agglobus.com

HABITAT

Bourges Plus

23-31 boulevard Foch
BP 500 - 18023 Bourges Cedex

N° Azur 0 810 200 133

Fax : 02 48 48 58 61

habitat@agglo-bourgesplus.fr

SÉCURITÉ

Compétence Incendie et Secours : un an après

Ce n'est pas la compétence la plus connue de l'Agglomération et pourtant, elle est un exemple de solidarité de Bourges Plus envers les 14 communes.



En 2010, les communes de Bourges Plus ont transféré à l'unanimité une compétence facultative dite "Incendie et Secours". Concrètement, cette compétence porte sur deux aspects :

- Un aspect financier : désormais la contribution financière des communes au budget du Service Départemental d'Incendie et Secours est assurée par l'Agglomération et non plus par les communes ;
- Un aspect pratique : depuis le 1^{er} janvier 2010, la gestion et

QUELQUES CHIFFRES :

- Compétence transférée à Bourges Plus le 1^{er} janvier 2010
- Plus de 1 200 poteaux et bornes incendie présents sur le territoire de Bourges Plus
- Contribution de Bourges Plus au SDIS en 2010 : 3 985 175 €
- Contribution de Bourges Plus au SDIS en 2011 : 4 045 965 €

l'entretien des réseaux d'incendie est réalisée par Bourges Plus. Cela concerne plus de 1 200 bornes ou poteaux incendie.



Plus de 1 200 bornes ou poteaux concernés



INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Daniel MARCHON



Vice-président en charge de l'administration générale et de l'incendie secours

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que l'Agglomération s'occupe de la compétence incendie et secours. Qu'est ce que cela a changé pour les communes ?

Désormais, la contribution financière au SDIS*, c'est-à-dire les pompiers, est prise en charge par l'Agglomération en lieu et place des communes. Cela signifie surtout que toute augmentation de la contribution est assumée par l'Agglomération seule.

Y a-t-il eu une contre partie pour Bourges Plus ?

Oui. En contre partie l'Agglomération a diminué une partie d'une dotation appelée "attribution de compensation" qui était versée aux 14 communes. Néanmoins, le système mis en place par Bourges Plus reste toujours plus favorable aux communes car elles ne supportent plus les augmentations de la contribution aux pompiers.

* Service Départemental d'Incendie et de Secours

ARCHÉOLOGIE

Fouilles archéologiques aux abords de l'autoroute

Afin de préparer l'aménagement du parc d'activités de la voie romaine en vue de l'installation d'une nouvelle entreprise (voir page 7), les archéologues ont procédé à un diagnostic d'évaluation.

C'est au mois de mai que quatre personnes du service d'archéologie de Bourges Plus ont procédé à un diagnostic d'évaluation archéologique près de l'autoroute A71. Sur près de huit hectares, les archéologues et les topographes présents ont réalisé plus de

100 sondages afin de vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques.

Pour ce faire, les archéologues ont procédé par la technique des "sondages" : différentes tranchées ont été creusées d'une largeur d'environ 2 mètres, sur 20 à 25 mètres de longueur et

jusqu'à 30 centimètres de profondeur. La centaine de sondages réalisée n'a pas permis de mettre en évidence des vestiges. Les travaux d'aménagement du parc d'activités de la voie romaine vont donc pouvoir débuter.

ÉCONOMIE

Un parc plein... d'entreprises !

Le Parc Esprit 1 situé le long de la RN 151 à la sortie de Bourges se remplit de nouvelles entreprises. Aujourd'hui il affiche complet avec l'arrivée ou l'extension de six nouvelles structures à vocation économique.

Autrefois appelé Port-Sec Nord, le Parc Esprit 1 accueille actuellement **plus d'une centaine d'entreprises**, ce qui représente environ 600 personnes sur le site. En 2009, les travaux de viabilisation des six parcelles au nord du Parc ont été entrepris, ainsi que des travaux d'entretien courant de la zone d'activités. Ces aménagements ont favorisé l'implantation ou l'extension de sociétés comme CPE Formation, MIB, Speed Gain, Miroiterie du Berry, Signature ou Peinture et couleur du Berry.

Pour souligner le dynamisme de l'Agglomération et de ce parc d'activités en particulier, ces six implantations vont s'accompagner de création d'emplois à court et moyen terme. Aujourd'hui le parc Esprit 1 est donc totalement rempli avec des entreprises essentiellement tertiaires.

Par ailleurs, afin de faciliter la circulation des automobilistes, des nouveaux panneaux d'information vont être prochainement posés pour indiquer la localisation des sociétés au sein du parc d'activités.



INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Daniel BEZARD



Vice-président
en charge du
développement
économique

Le parc Esprit 1 est aujourd'hui plein, la société belge Recticel investit sur le territoire de l'Agglomération. Le territoire connaît actuellement un regain de dynamisme ?

Le développement économique est la première compétence de Bourges Plus, c'est pour nous une priorité. Au quotidien, cette compétence se traduit par la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale et artisanale.

Nous constatons en effet un surcroît d'attractivité pour Bourges et son Agglomération depuis un certain temps.

Comment faire pour créer une telle dynamique ?

Pour remplir ses missions, Bourges Plus a mis en place une stratégie volontaire avec des outils efficaces : prospection active et cernée, offre foncière et immobilière adaptée et de qualité, veille attentive des acteurs du tissu économique existant et organisation d'un espace de confiance propice à l'investissement. Grâce à cela nous sommes toujours actifs et les investisseurs s'en rendent compte. Nous nous repositionnons comme territoire d'investissement.

Nouvelle usine de production : 50 emplois à la clé

ÉCONOMIE

Le groupe Belge Recticel spécialisé dans la fabrication de la mousse de polyuréthane vient d'annoncer l'implantation d'un nouveau site de production à Bourges, aux abords de l'échangeur autoroutier. Près de 50 emplois seront créés.

Alain TANTON, Président de Bourges Plus, et Serge LEPELTIER, Maire de Bourges, ont annoncé officiellement le lundi 20 juin l'arrivée d'une nouvelle usine sur le

territoire de l'Agglomération. C'est le groupe Belge Recticel qui a décidé d'investir sur Bourges pour construire une nouvelle usine spécialement dédiée à la production de panneaux

d'isolation thermique destinés au secteur du bâtiment.

Début de la production en 2013

Ce nouveau site de production se situera sur le parc d'activités de la voie romaine, près de l'échangeur autoroutier de l'A71. La construction du bâtiment devrait intervenir pour le début de l'année d'année 2013 et le démarrage de la production est prévu pour la fin d'année 2013. Selon les investisseurs du groupe Recticel,

les prévisions d'embauches devraient être de 50 salariés sur la période 2012-2014.

Pour la société, le choix s'est porté sur Bourges pour plusieurs raisons, dont le positionnement géographique de l'Agglomération, ses structures d'accompagnement locales dynamiques et professionnelles, son gisement de personnel qualifié et les ambitions de l'Agglomération en matière de Recherche et d'innovation sur l'énergie et le bâti de demain avec la création du Technopôle.

Taxe d'habitation : explication de la réforme

TAXE

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales voulue par l'Etat, la taxe d'habitation, auparavant partagée entre les départements et les communes, est depuis le 1^{er} janvier 2011 perçue par les communes et les groupements de communes. Les départements bénéficient désormais de la CVAE payée par les entreprises.

Qui paie la taxe d'habitation ?

La loi prévoit qu'il suffit de disposer d'un logement meublé pour être assujéti à la taxe d'habitation. Peu importe que vous l'occupiez ou non, que vous en soyez propriétaire ou locataire, qu'il vous soit prêté par un parent ou un proche.

La taxe est établie d'après votre situation au 1^{er} janvier 2011. Si vous avez déménagé depuis le début de l'année, c'est la taxe de votre ancien logement que vous devrez payer. Même chose si vos charges de famille ont changé en cours d'année : un enfant né en 2011 ne vous donnera droit à l'abattement pour charges de famille qu'à partir de 2012.

La taxe d'habitation est calculée à partir de la valeur locative de votre logement et de ses dépendances (garage, cour...). Cette valeur, fixée par l'Etat, est ensuite diminuée par l'application de différents abattements.

Une conséquence de la suppression de la taxe professionnelle

Jusqu'au 1^{er} janvier 2010, les groupements de communes à fiscalité unique (dont Bourges Plus)



Seuls les communes et les groupements de communes perçoivent dorénavant la taxe d'habitation



étaient financés uniquement par la taxe professionnelle des entreprises. La suppression de cette taxe professionnelle par l'Etat a entraîné une modification de la répartition de la taxe d'habitation. En effet, pour compenser la suppression de la TP* aux EPCI**, l'Etat a, dans la Loi de Finances pour 2011, souhaité que seuls les communes et les groupements de communes perçoivent dorénavant la taxe d'habitation.

Ne pas augmenter la charge supportée par les ménages

Pour le contribuable, l'Etat a prévu que cette opération devrait être neutre fiscalement. Nous ne paierons plus la taxe d'habitation au Département, mais, à la



place, nous la verserons à l'Agglomération. Ce transfert n'affectera pas la charge fiscale globale pesant sur les contribuables, ni les ressources des collectivités territoriales qui sont garanties par l'Etat.

Un nouveau système d'abattement homogène dans l'Agglomération

La mise en place de cette réforme a entraîné la caducité des abattements du Conseil général. L'Agglomération de Bourges a donc choisi de reconduire le système d'abattement qui avait été mis en place par le Département du Cher afin d'avoir un système égal pour toutes les communes de l'Agglomération qui ne lésera aucune catégorie de contribuables.

Par ailleurs, lors de son Conseil communautaire d'avril 2011, l'Agglomération a décidé de ne pas augmenter ses ressources provenant de la taxe d'habitation.

* TP : Taxe Professionnelle

** EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale





dossier

Habitat

L'Habitat, l'Agglo et Vous !

Savez-vous que l'Agglomération intervient aussi bien dans le domaine du logement social, que dans le domaine du logement privé ?

Savez-vous que dans le domaine du logement privé, elle a développé une politique d'aides volontariste pour les propriétaires ? Que pour cela, un service de Bourges plus

peut vous conseiller pour votre projet de réhabilitation ? Et enfin, que Bourges Plus peut vous aider à financer vos travaux de réhabilitation, principalement énergétiques, grâce à des subventions ?

dossier

HABITAT

L'Habitat, l'Agglo et Vous !

Une nouvelle politique d'aides financières pour les particuliers.

Réhabiliter son logement quand on est propriétaire occupant (résidant dans son logement), ou propriétaire bailleur (qui met des logements en location), cela relève souvent du casse-tête.

Tant sur le plan financier que technique. C'est pourquoi, Bourges Plus a mis en place une équipe pour vous renseigner si vous êtes propriétaires de logements de plus de 15 ans. Les renseignements vous sont donnés par téléphone (0810 200 133) et dans le cadre de créneaux de permanences (lieu et horaires indiqués en page 11).

Bourges Plus se présente comme un guichet unique pour les demandes de renseignement sur ses aides propres, ainsi que pour les aides de l'Anah.

À SAVOIR

Les travaux ne doivent pas être commencés avant étude du dossier par une commission de Bourges Plus.



Les travaux ne doivent pas être commencés avant étude du dossier par une commission de Bourges Plus.



> POURQUOI BOURGES PLUS S'EST ELLE DOTÉE D'UNE INTERVENTION PROPRE EN 2011 ?

De 2007 à 2010, les aides de Bourges Plus étaient accordées en lien avec celles de l'Anah (Agence nationale de l'Habitat). Ce système a permis d'encourager 269 réhabilitations en 4 ans. Tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. Néanmoins, à partir de 2011 le contexte a évolué fortement. L'Anah modifie sa réglementation de façon plus restrictive et diminue ses dotations budgétaires auprès de Bourges Plus.

C'est pourquoi, en 2011, Bourges Plus a décidé de mettre en place sa propre Politique d'encouragement à la réhabilitation auprès des propriétaires. Ainsi, une réglementation spécifique au territoire de l'agglomération est appliquée depuis le 29 avril 2011.

360 000 €

C'est le montant des crédits réservés par Bourges Plus en 2011 au titre des subventions.

Qui est concerné ?



> VOUS POUVEZ ÊTRE AIDÉS SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT DE PLUS DE 15 ANS DANS LES CAS SUIVANTS :

- Pour améliorer la performance énergétique de votre logement.
- Pour réhabiliter ou mettre aux normes un logement destiné à la location.
- Pour remettre en état et sécuriser votre logement, s'il est très dégradé.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

> Les aides dépendent des ressources. Les conditions de revenus ont été étendues au-delà des plafonds de ressources appliqués précédemment. Les aides peuvent être cumulées à d'autres aides (dont l'Anah) et même être compatibles avec d'autres systèmes d'encouragement aux travaux (prêt à taux zéro notamment).

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

> Les aides s'appliquent sous condition de maîtrise du loyer, dans le cadre d'une mise aux normes ou d'une réhabilitation modeste.

> POUR VOUS SOUTENIR DANS LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT, BOURGES PLUS MET EN ŒUVRE :

- **Un conseil gratuit pour le montage de votre projet.** Il permettra de déterminer de façon simple, les travaux à réaliser et l'économie prévue sur vos charges énergétiques annuelles.
- **Des subventions** (de 10 à 50 % des travaux HT aidables), dont le but est de réduire le montant des travaux restant à votre charge. Elles dépendent de trois conditions principales : votre niveau de ressources, un gain énergétique prévisionnel d'au moins 15 % pour votre logement, les travaux envisagés.

Cette action a pour but d'anticiper l'évolution du coût de l'énergie dans les foyers les plus modestes.

> POUR ENCOURAGER LA RÉHABILITATION DE VOS LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS...

Bourges Plus a mis en place des crédits pour subventionner la mise aux normes ou la réhabilitation de

vos logements, de 25 à 35 % du montant HT des travaux retenus.

Les aides sont principalement conditionnées par : la nature des travaux, la maîtrise du niveau de loyer, le revenu des locataires.

Cette action a pour but d'encourager l'entretien du parc locatif ancien et de lutter ainsi contre l'immobilité des logements.

> SI VOTRE LOGEMENT EST TRÈS VÉTUSTE, BOURGES PLUS PEUT VOUS AIDER

Vous constatez que ce logement peut comporter certains risques sanitaires (habitat humide, réseau électrique non conforme, fissuration du gros œuvre).

Vos ressources sont faibles, mais vous souhaitez le remettre aux normes, tout en le réhabilitant. Bourges Plus vous orientera et évaluera les aides possibles pour ce projet.

Cette action a pour objectif de mettre en sécurité les logements sur lesquels des désordres peuvent être constatés, de nature à porter atteinte à la santé des occupants.



RENSEIGNEMENTS

Accueil du public :
Bourges Plus Développement
Aéroport de Bourges
(proche de la CCI).

Horaires :
Le mardi de 10 h à 12 h 30
et de 14 h à 16 h.
Le jeudi de 16 h à 18 h

Contacts :
n° Azur 0 810 200 133
(coût d'un appel local)



▶ N°Azur 0 810 200 133

PRIX APPEL LOCAL

Les projets innovants de l'Agglomération

> LE LABEL LOGEMENT ETUDIANT : UNE GARANTIE POUR TOUS.

Instauré en avril 2010 par Bourges Plus, le Label Logement Etudiant est un dispositif simple de qualification du parc des logements privés sur l'Agglomération. Le label facilite l'accès à une offre de logements labellisés et disponibles à partir du site web de Bourges Plus. Le Label Logement Étudiant est basé sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs de la vie étudiante et grâce à une démarche volontariste des propriétaires bailleurs ou des agences immobilières les représentant.

Trois critères sont nécessaires pour la labellisation : la décence du logement, son confort, le prix du loyer (inférieur à 400 € hors charges pour un studio, 275 € pour chambre seule sans WC, 350 € pour une chambre avec salle d'eau ou cuisine privative).

Le label est renouvelable tous les trois ans à la demande du propriétaire et après contrôle des services de Bourges Plus.



LABEL Logement
ÉTUDIANT

RENSEIGNEMENTS

n°Azur 0 810 200 133
(coût d'un appel local)



Le label facilite l'accès à une offre de logements labellisés.



Nouveautés 2011 : labelliser les co-locations

À CE JOUR, PLUSIEURS DIZAINES DE LOGEMENTS ONT ÉTÉ LABELLISÉS, 25 SONT EN ATTENTE DE CONFORMITÉ ET 18 À L'ÉTUDE.

Bourges Plus a prévu la labellisation des chambres en co-location (3 locataires maximum avec 3 baux différents) partageant cuisine, salle de bain et WC avec un loyer de 300 € par chambre, charges comprises. Le label va également être adapté pour les promoteurs acceptant de pré-labelliser des logements en cours de rénovation, sur la base d'une charte d'engagement. Il sera aussi attribué au propriétaire un pré-label avant la mise en conformité du logement dans le cas de travaux mineurs. Enfin, le partenariat avec Bourges Campus* va être développé pour une meilleure communication sur le label auprès du monde étudiant.

* Bourges Campus réunit les acteurs publics, les établissements de formation, le MEDEF, le CROUS, l'Inspection Académique, etc.





” Cette opération sera une référence au niveau des technologies utilisées et des coûts. ”



➤ LE 1^{ER} BÂTIMENT PASSIF DU CHER CONSTRUIT À SAINT-DOULCHARD.

Dans le domaine des économies d'énergie, le développement des Bâtiments Passifs* dans l'habitat constitue un enjeu majeur. La commune de Saint-Doulchard s'est d'ailleurs particulièrement investie dans la réalisation de ce projet.

Cette construction s'inscrit dans une logique environnementale, avec la construction d'un ensemble collectif de 21 logements sociaux

en bois et à haute performance "passive"**. Cette opération, conduite de septembre 2011 au premier semestre 2012, sera une référence au niveau des technologies utilisées et des coûts. A la suite, un audit "durable" sur 3 ans servira à vérifier dans le temps, l'adaptation du bâtiment à la démarche engagée et aux objectifs visés.

Côté impact économique, ce projet innovant aura contribué à la restructuration d'une filière locale éco-construction, en particulier

autour du bois, intégrant artisans et entrepreneurs du bâtiment, architectes, responsables de bureaux d'études...

Ainsi, la Chambre des Métiers du Cher a-t-elle accompagné la formation des professionnels, Bourges Plus bénéficiant par ailleurs d'un assistant à la coordination pour le suivi du cahier des charges et des formations adaptées.

** Consommation énergétique inférieure à 15 kwh/an/m² - ** France Loire est le bailleur social de l'opération*

21

logements sociaux en bois et à haute performance "passive" vont être construits dans un ensemble collectif.

INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Alain TANTON



Président de Bourges Plus

La compétence de l'Agglo en matière d'habitat est peu connue, elle concerne pourtant de nombreuses personnes ?

"Bourges Plus compte dans ses compétences obligatoires la politique de l'habitat. Ce domaine touche directement à la vie des habitants, et plus particulièrement à leur vie personnelle. **Le logement est une des principales préoccupations des Français.** Aussi, la politique de l'habitat est une composante essentielle du développement de notre territoire, il accompagne le développement économique et participe de l'évolution démographique."

Que fait l'Agglomération en matière d'habitat sur son territoire ?

"La mise en œuvre de la politique de l'habitat passe par un outil incontournable de planification : le Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH vise à assurer l'équilibre social de l'habitat, c'est-à-dire **prévoir des logements correspondants aux besoins des habitants en fonction de leurs spécificités.**

La stratégie de Bourges Plus est définie dans cet outil de planification et vise la construction de logement sociaux, la réhabilitation de logements privés, la politique foncière, l'observation des marchés de l'habitat, les économies d'énergies...

Bourges Plus mène donc une politique en matière d'habitat qui concernant deux domaines : **l'habitat public et l'habitat privé.**"

INTERVIEW DEUX QUESTIONS À...

Aymar de GERMAY



Vice-Président de Bourges Plus, en charge de l'Habitat

Quels sont les services pour les habitants de l'Agglomération ?

"Bourges Plus est le délégataire des aides publiques à la pierre sur son territoire. Cela veut dire que, concrètement, l'Agglomération accorde pour le compte de l'Etat des aides publiques aux opérateurs en faveur des logements locatifs sociaux mais aussi pour la rénovation de l'habitat privé.

Au niveau du logement privé justement, **des aides financières peuvent ainsi être octroyées aux propriétaires** de logements de plus de 15 ans, qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation, sous certaines conditions. **Il s'agit là de vrais services à la population !"**

Bourges Plus vient de créer le Fonds d'Intervention Foncier (FIF), quel est son but ?

"Ce fonds est destiné à aider les communes dans l'acquisition de foncier afin d'orienter la production de logements et d'inciter à la réalisation de logements sociaux. L'Agglomération a prévu d'aider les communes par l'intermédiaire du FIF à hauteur de **350 000 €**. Ce FIF traduit ainsi la politique de développement territorial de l'Agglomération. En effet, l'attribution de ce fonds est conditionnée à certains principes, comme l'intégration des principes de mixité sociale et urbaine."

TRAVAUX

Fin des travaux pour l'avenue de la Prospective



2 770 552 € TTC

C'est le coût global du programme pris en charge par Bourges Plus

100 000 €

Hauteur de la participation du Conseil général du Cher

Le programme de travaux lancé avenue de la Prospective sera bouclé fin août. Retour sur une opération de requalification conséquente.

Mars 2010 - août 2011... soit 18 mois de travaux pour de nouvelles perspectives. La requalification de l'avenue de la Prospective et du chemin de Montboulain répond en effet à des objectifs forts, comme redonner une façade attrayante au parc d'activités

pour relancer l'implantation de sociétés et garantir le maintien des entreprises existantes. Le programme mené par Bourges Plus comprend également l'organisation du stationnement en le canalisant de manière longitudinale et la création d'un parking de 23 places pour les

véhicules légers et 8 places pour les poids lourds. Des sanissettes seront prochainement installées sur cette aire.

Enfin, cette requalification vise à favoriser le déplacement en mode doux avec la création côté nord de la voirie d'une **piste cyclable de 2 km**, l'autre côté étant plus réservé à la circulation des piétons.

Ce programme aura permis la reprise complète de la chaussée, des trottoirs, la création d'une piste cyclable, d'espaces verts, l'installation d'une **nouvelle signalisation et la rénovation de l'éclairage public**. Le coût global du programme (avenue de la Prospective et chemin de Montboulain) est pris en charge par Bourges Plus pour un montant de 2 770 552 € TTC, le Conseil général du Cher participant à hauteur de 100 000 €. En juillet et jusqu'au 26 août, date de fin des travaux, une circulation alternée avec feux tricolores sera mise en place pendant la construction du giratoire (à hauteur des anciens abattoirs).



Création sur un côté de la voirie d'une piste cyclable de 2 km



TRAVAUX

Un nouveau réseau pour l'avenue des Prés le Roi

Les travaux entrepris depuis mai avenue des Prés le Roi, sont terminés. Retour sur une opération entièrement conduite par Bourges Plus.

En janvier 2011, Bourges Plus décidait le lancement d'un programme de réfection du réseau des eaux usées, avenue des Prés le Roi (entre le carrefour avec la route d'Orléans et les n°s 37 et 38 de l'avenue des Prés le Roi, à Saint-Doulchard). Les travaux ont consisté à la pose sous la chaussée, d'un nouveau collecteur et au transfert des branchements de l'ancien collecteur vers le nouveau*.

En raison de la nature du sol et la profondeur du réseau (jusqu'à 3,5 m), la présence d'eau souterraine dans certains points de tranchées a nécessité des opérations de pompage et de remblais avec matériaux drainants dans le but d'**assurer la pérennité du collecteur et la stabilité du milieu**.

Fin août, la voirie sera définitivement refaite par demi-chaussée conjointement par Bourges Plus (côté pair) et Cofely (côté



Assurer la pérennité du collecteur et la stabilité du milieu



impair). Le coût de ces travaux estimé à 275 000 € TTC est entièrement pris en charge par le Service Assainissement de la Communauté d'agglomération de Bourges.

* Cette intervention devait être réalisée avant les travaux de chauffage urbain de la Ville de Bourges, ces travaux entraînant une réfection de voirie provisoire.

Coût des travaux estimé à
275 000 € TTC



TRAVAUX EAUX USÉES

BOURGES

- Rue et impasse Poincaré à Bourges
- Rue Marcel Haegelen à Bourges

LE SUBDRAY

- Rue d'Espagne

SAINT-DOULCHARD

- Rue du Moulon
- Impasse du Chantier
- Cour du Puits
- Impasse du Soufflot

TRAVAUX EAU POTABLE

BOURGES

- Route de la Charité, prolongement du réseau, de la hauteur du magasin "Feu Vert" à la rue L. Braille,
- Rue L. Lumière, création d'un by-pass vers la rue B. Morisot,
- Impasse de la Poissonnerie, renouvellement du réseau avec modification de ses caractéristiques,
- Boulevard de la République, réhabilitation en tranchée ouverte, de la rue J. Girard au cours Avaricum.



TROUJ

- Rue du Mai, extension de réseau de la rue du Château Gaillard, vers l'avenue des Anciens Combattants

AUTRES TRAVAUX

BOURGES

- Chancellerie : centre commercial et tertiaire - Travaux bâtiment (suite et fin)
- Comitec : bâtiment tertiaire - Travaux bâtiment (suite et fin)
- Parking Lahitolle rue Amagat : Travaux (suite et fin)
- Avenue de Lattre de Tassigny : travaux, suite et fin (pour la part Bourges Plus uniquement)
- Avenue de la Prospective et chemin de Montboulain : travaux de requalification (suite et fin)
- Parc d'activités de la Voie Romaine à Bourges : démarrage des travaux de voirie (fin octobre 2011)



BOURGES PLUS,

une agglomération au service
de ses habitants.



► Eau

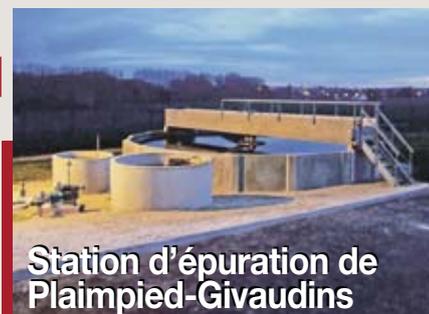
Une eau d'excellente qualité

Tél. 02 48 48 58 43

Assainissement ◀

Un système d'assainissement performant

Tél. 02 48 48 58 51



► Environnement

Traitement et valorisation de vos déchets

► N° Vert 0 800 897 730

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

AggloBus ◀

Des transports pour tous

Tél. 02 48 27 99 99



► Habitat

Des aides adaptées à vos besoins

► N° Azur 0 810 200 133

PRIX D'APPEL LOCAL

23-31, boulevard Foch
BP 500 - 18023 Bourges Cedex
Tél. 02 48 48 58 58
www.bourgesplus.fr

